



7 avril 2020

CIRCULAIRE CTOI

2020–17

Madame/Monsieur,

REPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION ET DES REUNIONS ASSOCIEES DE 2020

Compte tenu des interruptions inédites des voyages et calendriers de réunions dans le monde entier dues à la pandémie de Covid-19, et après consultation des Membres de la CTOI, j'ai décidé de ce qui suit :

1. annuler la réunion de 2020 du Comité Technique sur les Procédures de Gestion.
2. reporter les réunions du Comité d'Application (CdA), du Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) et de la Commission (S24).
3. tenir une réunion intégrale de la Commission (d'une durée d'une semaine) du 2 au 6 novembre 2020 à Bali, en Indonésie, précédée de réunions par correspondance (points essentiels de l'ordre du jour uniquement) du Comité d'Application et du Comité Permanent d'Administration et des Finances à partir du 1er octobre.
4. les dates limites de soumission des informations, de présentation des rapports etc. pour la S24, le CdA et le CPAF seront ajustées aux nouvelles dates (qui seront prochainement notifiées par le Secrétariat).
5. si, d'ici le 17 août 2020, pour quelque raison que ce soit, je ne suis pas certaine que nous puissions procéder à une réunion physique de la Commission, cette option sera annulée pour 2020.
6. dans le cas où la réunion physique serait annulée, le Secrétariat m'aidera à déterminer la meilleure façon d'organiser une réunion électronique. Cela pourra être sous forme d'une vidéo-conférence structurée, avec un ordre du jour restreint (à convenir), ou par correspondance uniquement pour décider de quelques détails cruciaux pour garantir le bon fonctionnement de la Commission. Dès l'annulation de la réunion physique de la Commission, j'engagerai un processus pour obtenir un accord sur la manière de procéder.

S'agissant du calendrier 2020 des réunions des groupes de travail scientifiques, le Secrétariat travaillera avec les Présidents et la communauté scientifique de la CTOI pour trouver les moyens d'avancer le plus grand nombre possible de travaux.

Je souhaiterais saisir cette opportunité pour remercier le Gouvernement d'Indonésie pour sa compréhension ainsi que toutes les parties prenantes de la CTOI pour leur appui alors que nous nous efforçons de traverser cette situation extraordinaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir continuer à consulter le site web de la CTOI pour obtenir des informations tenues à jour.

Cordialement,

Susan Imende
Présidente de la CTOI

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.